

Courrier des lecteurs

Continuer la vie commune

Lettre du jour

Genève, 10 octobre. Parmi les prises de position hostiles au projet de Constitution on trouve, outre les habituels représentants de l'extrême gauche ou de l'extrême droite dont le mécontentement et le refus sont les états naturels, quelques opposants qui sont des politiciens modérés. Hormis quelques préoccupations sémantiques ou héraldiques, l'essentiel de leurs regrets est que sur tel ou tel point qui leur tient à cœur, le projet ne va pas assez loin dans la réforme de nos institutions. Ce qui n'est pas une raison pour refuser ce projet de Constitution qui lance une réforme pour améliorer la gouvernance du canton et le fonctionnement de ses institutions et qui va de toute façon

plus loin que le texte actuel et ses institutions sclérosées. Ne laissons pas passer la chance de lancer cette réforme, quitte à la compléter ultérieurement si ses effets sont insuffisants.

Pour ma part, je voterai sans hésitation la nouvelle Constitution. En effet, la question posée aux Genevois, au-delà du texte, est celle de savoir s'ils sont capables d'adopter par consentement majoritaire cette nouvelle formulation du contrat social ou si pareille entreprise n'est possible qu'après une révolution. C'est le défi que nous pouvons et que nous devons relever: ratifier un texte qui certes n'est satisfaisant ni pour la droite ni pour la gauche de l'échiquier politique mais qui traduit bien la volonté de notre population de continuer la vie commune (...).

Michel Halpérin



COURTALD LAURENT

Réalité travestie

Genève, 10 octobre. Que le projet de nouvelle Constitution pour Genève anime le débat, c'est normal à condition de s'en tenir au texte du projet sans en dénaturer le contenu, voire en affirmant le contraire de ce qu'il dit. Par son éditorial du 3 octobre, la Tribune de Genève a marqué son soutien à la nouvelle Constitution. On s'étonne dès lors qu'elle accepte (...) une publicité en première page dénigrant un retour de la chasse à Genève, alors que l'art. 162 l'interdit. On s'étonnera tout autant du tous-ménages et des publicités de l'AVIVO qui ne sont rien d'autre qu'un travestissement de la réalité. Lequel a dû coûter cher, puisque cette association vient de lancer un second tous-ménages, avec bulletin de versement annexé. Tout cela est-il vraiment digne de l'ambition de doter le canton d'une nouvelle Charte fondamentale? La seule bonne nouvelle vient de M. René Longet, qui a décidé d'appuyer

le projet après avoir voulu, en tant que président du PS, dissoudre l'Assemblée constituante pourtant élue par le peuple, au début de ses travaux... Un bilan devra sans doute être tiré, mais dans le calme et la sérénité. Il sera souhaitable qu'il porte également sur le mode d'élection de la Constituante décidé par le Grand Conseil avec un quorum à 3% qui a fait éclater le nombre des listes, prolonger les débats et favoriser les blocages.

Michel Barde, constituant groupe Glé'avance

Nucléaire: le verrou est intact

Genève, 10 octobre. La polémique sur l'article antinucléaire du projet de nouvelle Constitution devient lassante. L'article 169 du projet reprend l'ensemble de l'al. 5 de l'article 160E de l'actuelle Constitution. Dans le projet, les autorités cantonales sont ainsi toujours investies de la mission de

s'opposer «par tous les moyens à leur disposition» aux diverses installations nucléaires sur le territoire et au voisinage du canton. Les installations existantes sont désormais également combattues en plus de celles qui pourraient être projetées. Et si les constituants ont ajouté que les autorités cantonales s'y opposeront «dans la limite de leurs compétences», c'est que la législation sur l'énergie nucléaire relève de la compétence de la Confédération (art. 90 de la Constitution fédérale). (...) Pour le reste, le

verrou antinucléaire restera aussi solide qu'aujourd'hui. Le fond du débat est donc ailleurs: certains antinucléaires vouent un attachement viscéral à l'article 160E de l'actuelle Constitution. Or, de l'eau a coulé sous les ponts depuis son adoption par le peuple en 1986: l'abandon du nucléaire a été décidé au niveau fédéral, une loi sur l'énergie cantonale très complète a vu récemment le jour et le projet de Constitution (art. 167 et 168) reprend à son compte tous les points les plus saillants du 160E; à savoir, la réalisation d'économies d'énergie et le développement prioritaire des énergies renouvelables et indigènes, le monopole des SIG, le rachat des énergies renouvelables ou, encore, l'interdiction des tarifs dégressifs. L'article 160E a été l'aiguillon des progrès de la politique énergétique du canton; son maintien, envers et contre tout, le transforme aujourd'hui en frein.

Mathilde Captyn, députée au Grand Conseil, Les Verts

Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à **courrier@tdg.ch**, ou à **Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5115, 1211 Genève 11**. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Mieux gouverner sera possible

L'invitée

Martine Brunnschwig Graf
Ancienne conseillère nationale



Il y a sept ans déjà... un groupe de femmes et d'hommes passionnés lançait le mouvement en faveur d'une nouvelle Constitution. A l'époque déjà, on décomptait les convaincus, les sceptiques et les opposants.

Je faisais partie des convaincus de la nécessité de lancer des travaux qui permettent de débattre d'un nouveau texte «fondateur» pour notre République et canton. Ma conviction est née d'un constat: Genève a besoin d'un débat qui dépasse la gestion du quotidien et qui aborde les questions qui, aujourd'hui, peuvent faire problème sans que chacun n'ait jamais le temps ni l'envie d'en discuter sérieusement.

Il me vient un exemple qui touche l'élection du Conseil d'Etat. Nous sommes pratiquement le seul canton qui élit ses autorités avec un quorum d'un tiers des votants. Partout ailleurs, pour siéger dans un Exécutif, il faut recueillir les suffrages d'au moins la moitié des votants, pour donner une plus forte légitimité à l'élection et donc plus de pouvoir aux citoyens!

J'ai suivi les débats sur le sujet depuis 1991 et si des discussions ont eu lieu, elles n'ont jamais abouti. Il aura fallu attendre la Constituante pour rendre le processus démocratique plus solide en cas d'élection majoritaire.

Autre exemple à citer, celui du fonctionnement du gouvernement. Depuis des années, l'on ne cesse de déplorer l'esprit départemental des membres de l'exécutif, la difficulté à définir une politique gouvernementale visible, l'impossibilité d'offrir aux

interlocuteurs de la Genève internationale une autorité de référence permanente et clairement identifiée.

Tous ces manques sont cause de problèmes qui touchent indirectement les citoyens: projets en rade - sans jeu de mots, quoique... - blocages divers et malentendus parfois constituant autant de reports et de retards qui péjorent la vie quotidienne.

La nouvelle Constitution soumise au vote le 14 octobre prochain répond à cette problématique. Des gouvernants élus pour cinq ans - et donc un peu moins tentés par l'électorisme -, une majorité absolue plus représentative de la volonté populaire, un président choisi pour 5 ans et ayant en responsabilité la Genève internationale et la cohérence des projets gouvernementaux, tout cela est dans la nouvelle Constitution, pour la première fois.

«Un changement de gouvernance structurel qui peut influencer positivement sur le fonctionnement politique»

Il y aurait bien d'autres choses à mettre en évidence. Il y a aussi des imperfections dans cette Constitution. Mais il y a, enfin et pour la première fois, un changement de gouvernance structurel qui peut influencer positivement sur le fonctionnement politique dont tout le monde ou presque se plaint.

S'il fallait une seule raison pour voter «oui», celle-ci me paraît amplement suffisante.

Tous les blogs sont sur <http://blog.tdg.ch>

Couac Chancellerie

Nous avons pris acte de l'omission de la Chancellerie qui s'est trompée lors de l'adressage du colis contenant 4200 signatures pour soutenir le triple référendum lancé par l'ASIN sur les accords fiscaux et validées dans un temps record par le service des votations et élections, dont 1453 pour l'objet sur l'accord fiscal et financier avec l'Allemagne. Ce colis a été envoyé en courrier ordinaire alors qu'au vu de la date de dépôt de ces trois référendums (27 octobre), il aurait dû être envoyé en courrier «Postpack priority». C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de réagir urgemment pour informer la population de la manière qu'il entend réparer sa faute, et prendre les décisions qui s'imposent pour rétablir le bon fonctionnement de la Chancellerie et rendre à la population la confiance perdue.

riton.blog.tdg.ch

Strip-tease media

Quel raout pour Raoult! Eric Raoult est accusé de violence conjugale pour avoir dit à sa femme qu'elle s'habillait comme une salope. Sa femme aurait-elle participé à la Slutwalk en français Marche des salopes pour manifester et dire au public qu'elle ne voulait plus être la salope de son époux? Jusqu'où iront ces débâcles d'intimités? Au prétexte qu'Eric Raoult serait un homme politique, doit-on à ce point médiatiser son couple? Qu'on apprécie ou non Eric Raoult n'est pas le propos ici. Mais le rôle des médias qui fabriquent les destins.

voix.blog.tdg.ch

Décryptage de l'urne

Le 23 septembre dernier, nous avons été conviés à assister à la séance de déchiffrement de l'urne, appelée d'ailleurs par la Chancellerie «séance de décryptage de l'urne». Les puristes apprécieront la nuance. Accueillis par Madame la chancellerie elle-même, nous avons donc pu assister à l'ensemble de la procédure, Ensuite les services de la Chancellerie nous ont fait une présentation approfondie des

détails de la procédure. Ils étaient ouverts à toutes nos questions et suggestions. Lors de la séance, nous avons relevé des points d'amélioration, et même des pistes pour rendre le vote électronique plus vérifiable. Nous avons donc rédigé un rapport. La version préliminaire a été soumise à la Chancellerie pour lui laisser l'occasion d'y apporter ses commentaires.

pirate.blog.tdg.ch

Caisse publique

Le contre-projet proposé par Monsieur Berset à l'initiative pour une caisse publique me plaît beaucoup. Il reprend l'idée que nous avions lancée avec notre initiative pour plus de transparence dans l'assurance-maladie. La séparation stricte des assurances-maladie de bases et privées. L'Association des Médecins Genevois s'était rendu compte que le système actuel rendait impossible tous contrôles fiduciaires sérieux et mettait à mal la protection des données. Malheureusement, nous n'avions pu récolter que 70 000 signatures. Heureusement que les bonnes idées peuvent poursuivre leur chemin.

betrandbuchs.blog.tdg.ch

Cour des comptes

Élection à la Cour des comptes, aux armes citoyens! Un bloc, Verts-PLR-socialistes contre un autre, celui du MCG-UDC. Si j'avais su, j'aurais déconseillé à notre vice-présidente de se présenter à cette élection. Pour nous, c'était une indépendance et une personne du métier qui aurait pu participer à cette Cour des comptes, au lieu de ça, elle se trouve, prise au piège, dans un combat de politique politicienne et nous ne pouvons que la rajouter sur la liste neutre. Un président de HAD déabusé et très, très fâché!

comitehad.blog.tdg.ch

Indignation

La soirée s'était annoncée en soutien aux luttes sociales en Espagne, et elle n'a pas déçu son auditoire genevois. Divisée en deux parties, la première s'attaquait aux luttes des mineurs aux Asturies, alors que la deuxième se référait aux luttes paysannes en Andalousie. Le Nord et le sud de l'Espagne, donc, avec deux formes de lutte différentes dans leurs pratiques mais solidaires entre elles idéologiquement.

demirsonmez.blog.tdg.ch

Tribune de Genève

SA DE LA TRIBUNE DE GENÈVE
Adresse: 11 rue des Rois, 1204 Genève.
Tél. 022 322 40 00 - Case postale 5115 - 1211 Genève 11
Fax rédaction: 022 781 01 07
Adresse électronique: redaction@tdg.ch (non valable pour annonces et abonnements)
Internet: www.tdg.ch
Pour signaler vos manifestations: agenda@sr.tamedia.ch

Abonnements:
Tarifs pour la Suisse (TVA 2.5% incluse)
12 mois: Fr. 409.-
Courrier: Case postale 5306, 1211 Genève 11
Tél.: 0842 850 150 (lu-ve 7h30-12h/13h30-17h) (depuis la Suisse uniquement ou +41 22 322 33 10)
Contact: www.tdg.ch/abonnement
Suspension et changement d'adresse temporaire
Gratuit sur internet www.tdg.ch
Tél: 0900 950 150 (Fr. 6.- appel et service compris. Tarif pour le réseau fixe.)
Autres services: Tél. 0842 850 150
Fax. 022 322 33 74

Rédacteur en chef responsable: Pierre Ruetschi
Rédacteurs en chef adjoints: Tristan Cerf, Denis Etienne, David Haerberli
Directeur artistique: Sébastien Contocollis
Directrice artistique adjointe (resp. photo): Ester Paredes
Chefs d'édition: Michel Eggs, François Savary.
Rubriques: Genève: Frédéric Julliard. Suisse: Judith Mayencourt. Monde: Olivier Bot. Economie: Roland Rossier. Sports: Daniel Visentini. Culture: Pascale Zimmermann. Opinion-dialogue:

Benjamin Chaix. **Samedi week-end:** Jérôme Estèbe. **Internet:** Daniel Klopfenstein. **Blogs:** Jean-François Mabut (Jf.mabut@tdg.ch)
Médiateur: Daniel Cornu www.mediateur.tamedia.ch
Marketing - Club lecteurs: Fabrice Schoch
Tél. 022 322 40 00
Fax 022 322 39 72

Une publication de Tamedia AG
Serge Reymond, directeur général

Tamedia Publications romandes
Publicité Print Suisse romande
Tamedia Publications romandes
Rue des Rois 11
1204 Genève 11
+41 22 322 34 25
publicite.geneve@sr.tamedia.ch

Publicité Print Suisse alémanique
Tamedia Publications romandes
Mühlebachstrasse 43
8032 Zürich
+41 44 251 33 75
publicite.zuerich@sr.tamedia.ch
Point Annonces
Guichet: rue des Rois 11, 1204 Genève 11.
www.mytamedia.ch - référence point-annonces

Tirage contrôlé (REMP 2010)
54 068 exemplaires
Audience (Mach Basic 2012-1)
136 000 lecteurs.

Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.